

ABONNEMENT.

Sauveur :
L'an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Décembre 1882.

AUX AGRICULTEURS.

On a essayé encore, à la Chambre, de tromper et de leurrer les agriculteurs.

Par la voix d'un des membres de la majorité les plus autorisés, on affirmait à l'agriculture qu'on la dégrèverait à l'aide de la conversion.

M. Haentjens, qui sait ce que valent toutes ces promesses, a mis en demeure le ministre des finances de se prononcer sur cet engagement que venait de prendre la majorité.

On peut voir par la réponse de M. Tirard que cette fois encore on bernait les agriculteurs et qu'ils n'ont rien à attendre des ressources que l'on prétendait leur être destinées.

M. Haentjens s'est exprimé ainsi :

M. Haentjens. — Messieurs, vous me paraissez tous disposés à dégrèver l'agriculture : en effet, je crois que beaucoup d'entre vous en ont pris l'engagement vis-à-vis de leurs électeurs.

M. Allain-Targé vient de proposer une solution qui a été unanimement approuvée par vous. Cette solution peut être efficace, mais c'est peut-être encore une fois un leurre. Puisque vous êtes désireux qu'on adopte la solution proposée par M. Allain-Targé, c'est-à-dire qu'à l'aide de la conversion on vienne en aide à l'agriculture, il est nécessaire que le gouvernement se prononce sur l'opportunité de cette mesure et qu'il prenne surtout un engagement formel à cet égard.

Pour moi, je crains que cette promesse de conversion, qui jusqu'à ce jour a toujours été un leurre, ne soit encore aujourd'hui une vaine promesse faite à l'agriculture; je crains en outre qu'elle ne puisse plus être

opérée que pour venir en aide à vos budgets.

Nous craignons que le produit de la conversion ne serve à combler les déficits des budgets.

Si vous voulez, comme vous venez de le dire, que les produits de la conversion soient employés à dégrèver l'agriculture, nous devons demander à M. le ministre des finances de faire une déclaration formelle dans ce sens, que nous serons quant à nous très-heureux d'entendre.

Je demanderai en outre à l'honorable M. Tirard qu'il veuille bien nous dire, sans pour cela fixer l'heure de la conversion, si, cette fois, il y a encore des motifs ou des prétextes pour l'ajourner.

Vous le voyez, ma question est très-nette. Mais je demande avant tout au gouvernement de prendre l'engagement, le jour où il fera la conversion, de faire profiter l'agriculture du produit de cette opération. Je demande qu'il n'emploie les produits de la conversion, du moins en très-grande partie, qu'à dégrèver l'agriculture. (Très-bien! très-bien! à droite.)

RÉPONSE DU MINISTRE.

M. le ministre des finances. — L'honorable M. Haentjens me pose une question précise. Il faut que le gouvernement prenne un engagement, et un engagement fort grave : c'est que, dans un délai qu'il n'a pas indiqué, mais qui, dans sa pensée, doit être prochain, — puisqu'il reproche à nos prédécesseurs de ne point l'avoir pris, — c'est que, dis-je, le gouvernement s'engage à faire la conversion et, de plus, que le produit de cette conversion soit appliqué exclusivement à l'agriculture.

M. Haentjens. — J'ai dit : en grande partie.

M. le ministre des finances. — Je réponds à l'honorable M. Haentjens que, si le cabinet précédent n'a pas fait la conversion, il en faut chercher le motif dans des considérations que M. Haentjens connaît aussi bien que moi.

M. Haentjens. — Ma foi, non!

M. le ministre. — Vous connaissez la catastrophe financière du commencement de cette année?

M. Haentjens. — Et avant? La conversion pouvait être faite depuis cinq ans.

M. le ministre. — Je ne puis parler que de ce qui s'est passé depuis un certain temps. Une crise financière a éclaté, elle dure encore, et elle a provoqué des désastres financiers que le gouvernement n'a pas à apprécier.

Je puis seulement affirmer que le gouvernement est parfaitement déterminé à ne pas faire payer aux contribuables plus qu'il n'est nécessaire; il est néanmoins absolument indispensable de tenir compte des conditions dans lesquelles le crédit public se meut. La conversion ne peut être faite qu'avec un succès certain; il ne faut rien laisser, absolument rien au hasard.

Dans les conditions où nous sommes, vu la difficulté momentanée que nous éprouvons à équilibrer le budget et la crise à laquelle je faisais tout à l'heure allusion, et dont les conséquences pèsent encore sur le marché public, étant donnée cette coalition dont parlait tout à l'heure M. Allain-Targé, laquelle ne tend à rien moins qu'à jeter le discrédit sur les finances de la République, il convient d'attendre lorsque toutes les coalitions auront disparu, — j'espère que leur influence ne se prolongera pas longtemps et que nous ne tarderons pas à nous en rendre maîtres, — le gouvernement pourra alors rechercher le moyen de donner aux contribuables la satisfaction qu'ils attendent depuis longtemps. Mais, je le répète, cela est absolument impossible actuellement : ce serait un leurre, comme l'a dit l'honorable M. Haentjens, et, comme j'ai l'habitude de ne promettre que ce que je peux tenir, je vous demande la permission d'ajourner l'adoption de la proposition qui vous est faite et de la remettre à des temps meilleurs. (Très-bien! très-bien!)

Vous attendrez encore longtemps, braves agriculteurs!

Chronique générale.

LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

« Il faut, lisons-nous dans le Temps, juger l'arbre par ses fruits; voyons donc quels fruits a produits le réseau de l'Etat.

Pour les lignes en complète exploitation sur l'ancien réseau, pendant l'année 1881, la proportion des dépenses aux recettes est de 79,20 0/0.

Pour les lignes de l'ancien réseau en exploitation partielle, la proportion des dépenses aux recettes ressort à 116,64 0/0. Elles ont donc laissé un déficit de 4,313 fr. par kilomètre.

Sur le nouveau réseau, pour les lignes en complète exploitation, la proportion des dépenses aux recettes brutes est montée à 142,80 0/0. Le déficit a atteint 4,817 fr. par kilomètre.

Enfin, sur le surplus du nouveau réseau, la proportion des dépenses d'exploitation aux recettes brutes est montée à 175,68 0/0. Le déficit a été de 3,159 francs par kilomètre.

« Il résulte de cette exploitation, dit le Siècle, un déficit de 33 à 36 millions.

Nous ne sommes pas loin des 40 millions annoncés par M. Léon Say.

Voilà la perte sèche éprouvée par les budgets et couverte par l'argent du public.

On lit dans la Petite France :

« Si j'en crois les bruits qui circulent dans les cercles politiques et sur les boulevards, la personne qui est cause de l'accident arrivé à M. Gambetta aurait été invitée à passer la frontière. On ajoute même qu'elle aurait été reconduite par la police en Belgique. »

On annonce que M. Gambetta s'est levé avant-hier pour la première fois depuis sa blessure; mais il paraît qu'il a trop présomé de ses forces.

20 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLÈS.

XVI

Ce n'était pas seulement une mission commerciale dont avait été chargé le vicomte; il s'agissait surtout de savoir ce que Jacques était devenu, s'il était encore de ce monde.

Bien que Henri fût sur le point d'entrer dans la famille, M. Aubertin ne lui en avait pas dit le secret. Georges lui-même ignorait le passé, la condamnation de Jacques Morand, Antoinette et son père adoptif étaient seuls à tout savoir; jamais un mot de cela ne s'était échangé entre eux. Il y a de ces discrétions-là dans les familles.

Mais l'instinct du cœur fait deviner bien des choses. Georges avait pressenti que son bonheur était en jeu, que le terme approchait. Sans en rien laisser paraître, au plus profond de son âme, Antoinette elle-même en avait une vague espérance. M. Aubertin lui parlait, la regardait avec encore plus de tendresse. Parfois involontairement, il semblait la confondre avec son fils dans une

sorte d'avenir commun. Un soir, enfin, comme cédant à une brusque impatience qu'il eût éprouvée lui-même, il les réunit dans un même embrassement, et leur dit avec des larmes dans la voix :

— Espérez!... Je vous aime bien tous les deux... vous êtes dignes l'un de l'autre...

Zoé était là, partageant leur émotion, souriant de son plus gracieux sourire. Depuis quelque temps elle observait beaucoup, l'insouciant Zoé.

D'ailleurs, elle avait eu avec son père plusieurs entretiens particuliers, presque mystérieux. Elle en était devenue toute pensive, toute solennelle.

On n'attendait Henri que dans quelques jours; il arriva tout à coup. C'était après le déjeuner. La famille se trouvait réunie au salon.

— Comment! déjà, monsieur le vicomte?

— Par un motif bien simple, cher monsieur Aubertin : ces renseignements que vous espériez de Jonathan Davis, Jackson et compagnie, l'un de ces messieurs, l'honorable sir Jackson, a voulu vous les apporter lui-même.

— Jackson...

— Le plus aimable Yankee qui se puisse voir. Nous avons fait ensemble la traversée. Il parle très-bien français, il aime la France à ce point que, Dieu me damne! en entrant ce matin dans le port du Havre, le plus ému de nous deux c'était lui. J'ajouterais même qu'il vous connaît et vous estime fort, sans doute par votre correspondance,

et s'intéresse à toute votre maison. Je vous l'amène. Il est là qui visite en ce moment les ateliers.

Dès les premiers mots de son mandataire, le flateur avait paru frappé. Une vague appréhension s'emparait de son esprit. Une seconde fois, d'un air étrange, il répéta ce nom : « Jackson! » Puis, il releva, secoua la tête comme pour chasser une crainte folle, un absurde soupçon.

Son regard rencontra les yeux d'Antoinette, ardemment fixés sur lui.

D'autre part, Henri s'avancait, prenant une attitude suppliante.

Heureux de cette diversion, le père de Zoé répondit en désignant sa fille :

— Monsieur le vicomte, j'ai parlé pour vous... je vous permets d'embrasser votre femme.

Henri ne s'attendait pas à une si brusque joie. Il chancela, pâlit, et lui, l'homme du monde que rien n'embarrassait, il se troubla pour la première fois de sa vie, tout balbutiant, presque gauche.

Par contre, Zoé acceptait sans trop d'émoi, gracieusement, gaiement, son rôle de fiancée. Certes, elle baissait les yeux, ainsi qu'il convient en pareille circonstance, et, sur ses traits charmants, un poète du Directoire eût vu s'épanouir les roses de la pudeur. Mais enfin, elle restait parfaitement maîtresse d'elle-même et conservait même un certain aplomb. Où les plus effrontés s'intimident, on voit parfois s'enhardir les plus

ingénues.

Elle répondit :

— Ah! mon père! est-ce qu'on jette ainsi sa fille à la tête des gens?... Je ne voudrais pas désobliger M. le vicomte. Cependant il me faut bien lui apprendre, et à vous aussi, mon père, que j'ai fait un vœu : me marier le même jour que Georges... le même jour qu'Antoinette... Ah! ne discutons pas... il s'agit d'un serment... j'ai juré!

Vainement elle avait vu s'amasser un orage sur le front de son père, vainement Antoinette avait voulu l'interrompre, elle était allée bravement jusqu'au bout, toute fière de sa résolution, sans se douter le moins du monde que dans cet intérieur si calme, dans ce ciel si pur, mais tout imprégné d'effluves électriques, elle déchaînait la tempête.

Georges, excité par le regard de sa sœur, se souvenant des bonnes paroles échappées la veille à son père, Georges aborda franchement la situation.

— Eh bien! mon père; je ne voudrais pas retarder le mariage de Henri... Que dites-vous du vœu de Zoé?... Il me semble aussi que cela nous porterait bonheur à tous... Vous ne répondez pas... pourquoi?

— Eh! s'emporta le vieux soldat; parce que je n'ai rien à répondre.

Son fils le supplia du geste, du regard, — Rien!

Il s'est recouché avec une fatigue excessive, et l'on craint que sa convalescence ne soit beaucoup retardée.

Espérons cependant qu'il sera bientôt en état de présider la commission de l'armée; sans cela, cette commission n'aurait plus qu'à se dissoudre. Elle paraît ne pas pouvoir siéger en l'absence de M. Gambetta, puisqu'elle ne se réunira qu'en 1883.

M. Duclerc, dans la déclaration officielle lue à l'occasion de la rentrée des Chambres, insistait sur les relations amicales de l'Angleterre et de l'Italie avec la France.

Le langage des journaux anglais et italiens ne justifie en rien l'optimisme naïf du gouvernement. Il est empreint d'une aigreur qui se manifeste en toute occasion.

Est-il vrai, comme le prétend la *Fanfulla*, que le gouvernement français, après avoir vainement sollicité l'initiative de l'Italie et de la Russie, ait proposé une conférence? Est-il vrai que l'Allemagne et l'Autriche aient gardé une attitude absolument indifférente, en apparence du moins? Est-il vrai que l'Angleterre ait manifesté une vive opposition à ce projet?

Nous nous bornerons aujourd'hui, dit l'*Union*, à poser ces questions.

Tandis que la presse officieuse allemande affecte, sans toutefois se prononcer sur nos droits à Madagascar et au Congo, de voir avec satisfaction la politique coloniale de la France, le correspondant parisien du *Morning Post* signale un échange de vues très-actif entre les puissances à propos de nos projets dans l'Afrique occidentale. Il serait, d'après cette feuille, question d'une réclamation collective de la majorité des cabinets au sujet de la liberté absolue de la navigation et du commerce du Congo.

OBSÈQUES DE M^e LACHAUD.

Les obsèques de M^e Lachaud, l'éminent avocat, ont eu lieu hier matin, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Rouher, Oscar Falatouf, Rousset et Desmarest.

Le Président de la République s'était fait représenter par le commandant Delizier et le prince Napoléon par le baron Brunet.

M. Devès, ministre de la justice, et Cechery, ministre des postes, étaient présents.

Un grand nombre de notabilités du monde bonapartiste et du barreau de Paris assistaient aux obsèques. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse. Suivant la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe.

OBSÈQUES DE LOUIS BLANC.

L'enterrement — civil, bien entendu — de M. Louis Blanc a eu lieu hier à midi.

Chez ces deux hommes, le même sang, une pareille énergie pour se contenir, une pareille impétuosité dans l'explosion, dans la volonté.

— Mon père! mais songez-y donc, mon père! Un tel refus, sans explications, sans motifs, devient offensant pour celle qu'hier encore vous appelez votre fille.

— Ah! oui!... je le voudrais... je le voudrais qu'elle fût ma fille.

— Cela dépend de vous, mon père. Daignez m'entendre.

Georges se tenait droit, la physionomie respectueuse, mais la tête haute. Dans ses yeux, dans son accent, dans tout son être, quelque chose de passionné, de douloureux, mais de résolu. On sentait que, dans cette crise solennelle, son âme tout entière allait parler.

— Mon père... vous le savez... le cœur de votre fils ne s'est pas égaré dans les sentiers de la jeunesse. L'amour, pour moi, c'est chose grave, sacrée, éternelle. J'ai attendu de rencontrer une compagne telle que je la rêvais, telle que je la voulais, telle que fut ma mère. Le ciel lui-même semble l'avoir placée sur mon chemin. C'est Antoinette. Voulez-vous me la donner pour femme? Antoinette s'était précipitée vers lui.

— Georges! Georges!... au nom du ciel, laissez-vous!...

Elle cherchait à l'arrêter par tous les moyens.

Dès dix heures du matin, les gardiens de la paix étaient sur pied, pour tenir à distance les curieux qui encombraient la rue de Rivoli, aux abords de la maison mortuaire, 204.

Le service d'ordre était dirigé par deux officiers de paix des brigades centrales.

Le cortège s'est formé à midi moins le quart.

Le corbillard était traîné par six chevaux; une musique militaire jouait des airs funèbres.

Le deuil était conduit par MM. Sales, secrétaire; Hardouin, Jattiot, parents; Charles Edmond, exécuteur testamentaire du défunt, et les présidents des quatre groupes républicains de la Chambre.

Le Président de la République était représenté par M. le général Pitié.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Barodet, Dubois (Côte-d'Or), Martin Feuillée, Mézières, députés; Mathé, Henri Martin, sénateurs; le préfet de la Seine; de Bouteiller, président du conseil municipal; Albert, membre du gouvernement provisoire de 1848, et Bourneville.

Les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 104^e régiment de ligne au député, en qualité de député.

Après la famille venaient les sénateurs, les députés, les conseillers municipaux, les maires et adjoints de Paris, l'association syndicale des journalistes républicains, le syndicat de la presse républicaine de Paris et des départements, et ensuite de nombreuses délégations des loges maçonniques, de la libre-pensée et des associations ouvrières. Toutes ces députations étaient accompagnées d'immenses couronnes portées par des délégués.

Sur tout le parcours, il y avait une foule immense de curieux. Le cortège a passé par la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol, la rue Turbigo, la place du Château-d'Eau, le boulevard Voltaire et la rue de la Roquette jusqu'au cimetière du Père-Lachaise où a eu lieu l'inhumation.

Quelques cris de: « Vive la République! » ont été poussés sur le parcours.

Sept discours ont été prononcés sur la tombe:

1^o Victor Hugo, discours lu par M. Charles Edmond, discours où il est dit notamment — si nous devons en croire l'*Agence Havas*:

« Il faut chercher des consolations de la mort de Louis Blanc dans la croyance à l'immortalité; car la loi céleste veut que de tels hommes durent. Si une lumière s'éteint, la source de la lumière n'est pas éteinte.

» Louis Blanc a rempli un double but pendant sa vie: il a servi et aimé les peuples devant l'histoire et devant Dieu.

2^o M. Barodet, délégué de l'extrême gauche;

3^o M. Madier de Montjau, au nom de la majorité républicaine de la Chambre;

4^o M. Henri Martin, au nom de la majorité républicaine du Sénat;

5^o Docteur Blondeau, au nom du comité électoral du 5^e arrondissement;

Elle avait voulu lui jeter une main sur ses lèvres. Il s'empara de cette main, la passa sous son bras, l'y maintint de force, et comme si ce contact eût justifié plus encore sa détermination, sa véhémence:

— Répondez-moi, mon père!... répondez!...

Tel avait été le commandant Aubertin sur le champ de bataille de Waterloo, désespéré, sombre, mais inébranlable et prêt à tout plutôt qu'à céder, tel il était maintenant dans cette autre situation terrible où le devoir lui commandait de tout sacrifier à l'honneur.

Seul, le vicomte avait conservé son sang-froid. Il comprit qu'il fallait détourner la foudre; il chercha du regard un expédient, et l'ayant trouvé par bonheur:

— Ah! fit-il tout à coup, voici sir Jackson qui vient par ici.

Ce nom de Jackson opéra chez tous une diversion immédiate. C'était par la fenêtre que Henri avait aperçu l'Américain; Antoinette se précipita vers la fenêtre. Mais déjà son père adoptif s'y trouvait, lui barrant le passage:

— Ne regarde pas!... Emmenez-la!... Va-t-en!

Dans ces injonctions sévères, il n'y avait encore que de l'épouvante. Il y eut de la colère, presque de la brutalité lorsque Antoinette, toute surprise, tout éplorée, voulut insister et se blessa:

— Ah! monsieur!... mais que vous ai-je donc

6^o M. Edouard Lockroy, président de l'Association des journalistes républicains;

7^o M. Morat, typographe, président de l'Association de l'Imprimerie nouvelle.

RÉUNION A LA SALLE RIVOLI.

Réunion archi-anarchiste; deux cents personnes à peu près; trois orateurs. On ne parle que de dynamite dans la salle; les orateurs discutent les qualités de la dynamite et par dessus tout son efficacité en ce qui concerne les solutions sociales.

Les citoyens Piéron et Chabert ont ouvert le feu. Discours bourrés de pétards, de nitro-glycérine, de fulmi-coton et autres ingrédients de même nature; pas une idée, pas un mot que nous n'ayons souvent soit entendu dans une réunion, soit lu dans un journal; d'ailleurs, les explosions de Montceau-les-Mines et de Lyon nous ont blasés sur ce genre d'élocutions violentes. La dynamite a parlé naguère, on sait avec quelle triste et douloureuse élocution. Les discours sont pâles à côté de ce terrible appel à la Révolution sociale.

La partie la plus intéressante du programme était certainement le discours de Félix Pyat: c'était une sorte de début, ou tout au moins de reprise; l'auteur des *Chiffonniers* ne parle plus guère depuis l'époque de la Commune; il se repent peut-être d'avoir trop parlé jadis.

Citons, à titre de curiosité, quelques morceaux de la harangue du farouche tribun:

« Citoyens et citoyennes, sous la République de 1848, le travail était esclave, le noble en avait fait une honte et la bourgeoisie un salaire; sous la troisième République, le peuple, dans sa force, en a fait un droit.

» Je suis un simple citoyen, « ouvrier littéraire », travaillant pour vivre, car, quoi qu'en aient dit tous les journaux, je n'ai pas encore touché l'indemnité à laquelle j'ai droit pour avoir été député en 1871. C'est une joie pour moi de voir se constituer le parti du droit au travail, le parti ouvrier, qui ne s'occupe pas plus du pouce de Gambetta que du ventre de Grévy; qui n'est pas à la merci du perdreau mal accommodé, vivant de sa propre vie, pensant sa propre pensée; qui assure sa souveraineté, seul rempart contre les restaurations menaçantes.

» Conformément à la liberté, ce premier des trois principes de la Révolution, le gouvernement de la République a décidé que l'enseignement devait être laïque, dégagé de tout lien clérical. Le ministère le plus grand que nous ayons eu, s'il n'a pas été le plus long, a déclaré que le cléricalisme était l'ennemi.

» La Chambre, le Sénat, le conseil municipal approuveront cette loi en vertu de laquelle M. Andrieux expulsa les Jésuites, M. Hérolid enleva les symboles religieux des écoles et M. Oustry arracha les croix des cimetières.

» Ces fonctionnaires furent récompensés:

fait? Jamais vous ne m'avez parlé ainsi... vous qui me traitiez comme votre enfant...

Chez ces natures fières, contenues, la tension nerveuse produit de brusques retirements, des accès de sensibilité soudaine. Antoinette éclata en sanglots.

— Des larmes, à présent! Mais éloignez-la donc... je le veux.

Tout à coup le vieux Joseph annonça:

— Monsieur Jackson.

Sur un geste impérial et prompt de leur père, Georges et Zoé entraînèrent vivement Antoinette.

Elle disparut. Mais déjà l'étranger arrivait sur le seuil.

Son regard alla droit vers elle; il put remarquer ses larmes.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

On demandait à un vieux professeur ce qu'il pensait des lycées de filles:

— Je ne sais, répondit-il, si ces demoiselles obtiendront le doctorat, mais elle arriveront certainement à la licence.

— Il n'y a rien de plus exaspérant, disait hier Calino, que d'avoir, dans une loterie, le numéro voisin du gagnant. Aussi, pour parer à cet inconvénient, quand je prends un numéro, je prends toujours, en même temps, celui qui le précède et celui qui le suit!

M. Andrieux fut nommé ambassadeur, M. Hérolid enterré aux frais de la municipalité, et M. Oustry reçut même les félicitations des partisans de l'autonomie communale.

» Or, des hommes, à Montceau-les-Mines, ont imité ces fonctionnaires; ils ont supprimé sur les routes ce que l'on trouvait de mauvais dans les écoles et dans les cimetières, et au lieu de leur accorder les mêmes récompenses qu'à ces fonctionnaires, on les met en prison, alors qu'on aurait dû tout au plus les réprimander pour excès de zèle.

La logique n'a rien à reprendre à cet argument. Les anarchistes de Montceau-les-Mines ont appliqué les théories qui prévalent au conseil municipal, dans les Chambres et même parfois au conseil des ministres.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Dans un article relatif à l'alliance austro-allemande, la *Gazette nationale*, examinant dans quelle mesure l'union de l'Allemagne et de l'Autriche a contribué au maintien de la paix européenne, dit que l'alliance austro-allemande a eu avant tout, pour résultat, de rendre impossible une alliance de l'Autriche-Hongrie avec la France.

Les tentatives de ce genre qui ont été faites à deux reprises différentes par les monarchistes français, pendant la dernière décennie, sont restées impossibles tant que l'empire des Habsbourg restera uni à l'Allemagne.

Actuellement, toutes les autres grandes puissances sont isolées et l'union de l'Allemagne avec l'Autriche a incontestablement contribué à amener et à maintenir ce résultat. Les causes principales qui ont rendu une guerre européenne impossible doivent pourtant être recherchées, en grande partie, dans la situation intérieure de la France et de la Russie.

— La *Gazette nationale* apprend que les socialistes du Reichstag ont l'intention de proposer une résolution par laquelle le Parlement déclarerait, à propos du crédit porté au budget pour le maintien du petit état de siège, que les motifs donnés par le gouvernement pour justifier cette mesure sont insuffisants.

— On télégraphie de Berlin: « Il est question d'un manifeste de l'Europe monarchique contre la révolution et le socialisme. C'est la Russie qui a pris l'initiative de ce mouvement. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Collège de filles

Dans quelques jours, le collège de filles de Saumur va être mis en adjudication. Ce bâtiment est l'objet de la réprobation générale, et chacun déplore de voir les finances de la ville ainsi compromises.

Il nous paraît bon, alors qu'il est peut-être encore temps de conjurer le mal, en partie du moins, de rappeler les diverses phases ménagées par l'administration municipale pour amener le Conseil à voter ce monument, destiné à servir de piédestal à la gloire de quelques-uns, et à engouffrer un capital énorme, hors de proportion avec l'importance de la population de la ville et de notre région elle-même.

C'est le 7 novembre 1884 que le Conseil municipal décida la création à Saumur d'un établissement d'instruction secondaire de filles, estima qu'il pourrait réunir 250 élèves, et vota dans cette prévision un emprunt de 200,000 fr. Ces fonds, ajoutés à un crédit égal fourni par l'Etat, formaient un total de 400,000 fr. qui devait largement suffire à la construction de bâtiments devant recevoir le maximum d'élèves que l'on avait supposé pouvoir atteindre.

Aussitôt un concours est ouvert: de nombreux architectes déposent leurs plans magnifiquement dessinés, et un jury est nommé pour déclarer celui auquel on doit donner la préférence. Contre tout précédent, contrairement à ce que l'on avait vu dans tout acte de sage administration, aucun des jurés n'était joint à ces plans superbes, et le jury n'a point eu à s'occuper de cette bagatelle.

Le 4 juin 1882, le Conseil est convoqué pour sanctionner le choix du jury; on lui

fait entrevoir la belle harmonie des bâtiments, le bon effet qu'ils doivent produire et l'heureuse disposition intérieure. Nos conseillers, séduits par tant d'avantages, s'écrient en chœur : Brigadier, vous avez raison !

Plus tard, on leur annonça que le devis pour le monument auquel ils avaient donné leur préférence d'après la décision du jury, s'élevait à la modeste somme de 840,000 francs — huit cent dix mille francs — non compris l'accès.

C'était là le côté épineux : mais le tour était joué, car de ce premier vote d'adhésion à celui d'un emprunt de 400,000 fr. en remplacement de celui de 200,000, il n'y avait qu'un pas, et il a été franchi du pied le plus léger. De par la grande obéissance de leurs mandataires, les contribuables, petits et gros, et les patenés, se trouvent engagés pour cette modeste somme.

L'Etat vient bien encore pour les 400 autres mille francs ; mais il a eu soin d'intercaler une petite clause, passée inaperçue, qui sauvegarde ses intérêts en cas de non réussite ; et qui laisse une lourde charge de 840,000 francs au compte de la commune.

L'accès et l'imprévu promettent une large marge, et, sans exagération, toute la population entrevoit un minimum d'UN MILLION pour cette entreprise.

La dépense se trouve donc plus que doublée ; le total des élèves le sera-t-il ?

Hélas ! déjà une certaine expérience est faite et bien faite pour dissiper les yeux de tous. Le collège communal de filles, qui est aujourd'hui dans sa troisième année d'existence, ne réunit guère que 90 à 95 élèves, et rien n'autorise à penser que ce nombre doit augmenter.

Admettons cependant qu'il s'accroisse d'un quart, qu'il atteigne 140 à 120 jeunes filles : nous restons encore loin des prévisions premières et le capital est plus que doublé.

Eh bien, de bonne foi, et sans parti pris, une dépense de UN MILLION pour un collège de filles est-elle bien en rapport avec les ressources et la population de la ville ? N'est-elle pas hors de proportion avec le but qu'on se propose ? Est-il d'une administration sage de compromettre ainsi les finances pour le présent comme pour l'avenir ? La ville ne se trouverait-elle pas dans un terrible embarras, si une calamité publique, inondations ou autres causes désastreuses, surgissaient ? Comment ferait-elle face à des dépenses inévitables que l'on ne peut prévoir aujourd'hui ?

Alors, outre la responsabilité morale qui pèserait sur chacun des membres du Conseil municipal, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'on viendrait à invoquer cette autre responsabilité inscrite dans la Loi qui veut que tout dommage causé à autrui, même avec une bonne intention, soit réparé par celui qui l'a causé ?

Ces multiples considérations doivent donner à réfléchir. Si une faute a été commise, tout n'est pas consommé, et il serait temps encore de suspendre une adjudication pour en revenir à un plan plus modeste, en rapport avec la population de la ville, conforme en un mot à la décision première du Conseil de ne consacrer à cette entreprise qu'une somme de 200,000 fr.

Ce serait déjà bien joli avec ce que l'Etat fournirait.

ETUDES D'HISTOIRE SAUMUROISE.

Une page complémentaire de l'histoire de l'Hospice général.

Saxa loquuntur ! Les pierres parlent ! Ce vieux adage, dont l'archéologie moderne confirme chaque jour la vérité, nous a engagé à publier cette page historique mêlée à des notes diverses que nous avons revues ; elle intéressera plus d'un lecteur. La voici :

Au cours de la démolition de l'ancienne chapelle du vieil Hôtel-Dieu, le 27 mars 1865, les ouvriers mirent à jour des ossements renfermés dans trois tombes distinctes (1).

Ces tombes, creusées jadis en avant de l'autel, avaient été recouvertes de plaques tumulaires disposées de façon à servir de marches à cet autel ; aussi les inscriptions qu'elles présentaient étaient-elles quelque peu effacées par le frottement des pieds.

Après avoir constaté l'état des ossements,

plus ou moins calcinés par la chaux vive répandue sur les corps lors de leur sépulture, ils furent recueillis avec le soin et le respect qu'ils commandaient pour être inhumés ultérieurement, selon les intentions des défunts dans l'enceinte de la nouvelle chapelle.

Ces précautions prises, M. Joly-Leterme, architecte de l'Hospice général, nous fit représenter les plaques de chaque tombe, en suivant l'ordre de leur emmarchement.

La première de ces plaques, en marbre de Sablé, servait de plate-forme au-devant de l'autel ; nous y avons relevé l'inscription suivante :

« Messire Jacob de Tigné, du Puygiraull, après avoir par quantité de services assidus et continus mérité du Roy les glorieux titres de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, de brigadier de ses armées, de directeur général des fortifications de sur la Meuse et pays d'Aulnois ; Du grand maître de Malthe, celui de chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, Repose ici. Il est mort le 4 octobre 1730, âgé de 66 ans. Requiescat in pace (1). »

La seconde plaque, formant l'extrémité gauche de la marche, au-dessous de la plate-forme, était en pierre dite de Bougé. Elle portait deux inscriptions à la suite.

Voici celle du haut de la plaque :

« Cy-gist le corps de Philippe Dubois, épouse de maître Nicolas Boursault, marchand à Saumur, décédée le 10 avril 1721, à 33 ans. »

Au-dessous de cette inscription, on lit :

« Cy-gist le corps de maître Nicolas Boursault, vivant marchand, garde de la communauté des MR^e et marguillier de cette paroisse (2), capitaine de Bourgeois, âgé de 42 ans, mort le 27 janvier 1730. »

La troisième plaque, formant l'extrémité droite de la même marche d'autel, portait également deux noms :

« 1^o Cy-gist le corps de maître Ph. Locheau, avocat aux sièges royaux et ancien maire de cette ville, décédé le 29 juin 1764. »

« 2^o Et celui de dame Anne Bourreau de la Guessais, son épouse, décédée le 31 X^o 1734. »

Priez Dieu pour eux. »

Ces différentes plaques n'ont pas été perdues au milieu des décombres. Désireuse de conserver à l'histoire hospitalière des documents archéologiques, la commission administrative de cette époque décida que les plaques tumulaires ci-dessus décrites seraient mises en réserve. Lors de l'achèvement des travaux de construction du nouvel Hospice, elles ont été scellées par les soins de l'architecte (3), dirigeant les travaux, sur le mur extérieur de l'ancien bâtiment restauré, affecté au service de la maternité, vis-à-vis l'emplacement planté de tilleuls, et destiné aux récréations gymnastiques des orphelins ; ils peuvent, en se reposant de leurs exercices, épeler, lire ces inscriptions qui leur rappellent des bienfaiteurs ; *saxa loquuntur, les pierres parlent !* comme nous l'avons dit au début de cette étude.

Pour les ossements, placés dans une bière en chêne, par les soins de mesdames les religieuses de Sainte-Anne, ils ont été descendus, après la construction de la chapelle neuve, dans un caveau pratiqué dans l'une des sacristies annexées à l'abside.

Celle du côté méridional recut les ossements des trois tombes que nous venons de décrire ; dans celle du côté septentrional furent déposés les prétendus restes de Gilles de Ty, trouvés dans les murailles latérales de la vieille chapelle. Un caveau semblable au premier avait été préparé à cet effet. Nous ne reviendrons pas sur ces restes, puisque nous avons exposé dans nos études historiques sur l'Hôtel-Dieu tous les documents qui s'y rattachent.

PAUL RATOUIS, Ancien administrateur.

Fontevrauld.

Lundi matin, un incendie a éclaté à Fontevrauld, rue du Pont-de-Boucherie, chez M^{me} veuve Drouard.

Le feu s'est déclaré dans le grenier, et a

(1) Voir ibidem nos *Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu*, etc., page 86.
(2) Notre-Dame de Nantilly, l'Hôtel-Dieu en dépendait.
(3) M. Roffay, successeur de M. Joly-Leterme.

consumé le fourrage qu'il renfermait ainsi que la toiture.

L'alarme a été aussitôt donnée, et les secours, promptement organisés, ont permis de déménager le mobilier.

M. le maire de Fontevrauld, la gendarmerie, les pompiers et un détachement du 32^e de ligne se sont rendus en toute hâte sur les lieux. Tout le monde a fait son devoir.

Les pertes sont évaluées à 800 francs. Rien n'était assuré. On ignore les causes de ce sinistre.

Tours.

Le retour des 32^e et 66^e. — Hier matin, un grand nombre d'officiers et sous-officiers des 32^e et 66^e d'infanterie étaient réunis dans la cour de la gare d'arrivée, attendant leurs camarades du bataillon du 32^e arrivant de Tunisie en compagnie de trois autres bataillons des 5^e, 41^e et 47^e.

A 14 heures 3/4, un premier train débarquait d'abord le bataillon du 47^e, puis celui du 41^e. Les hommes de ce dernier bataillon étaient coiffés de leur képi recouvert de la coiffe blanche adoptée pour l'armée d'Afrique.

Un 2^e train débarquait à son tour le 32^e en képis blancs suivi du 5^e régiment.

Après avoir été passés en revue par le général de division, accompagné de son état-major (le général commandant le 9^e corps était représenté à cette réception par son aide-de-camp), le 32^e et le 47^e ont défilé sur la chaussée nord du boulevard Heurleoup et la rue Royale, ayant à leur tête la musique et les tambours du 32^e casernés à Guise.

Tous ces braves et jeunes soldats paraissent en bonne santé, ont l'air assez gai, mais un peu fatigués et noircis par le soleil d'Afrique. Tous portent à peu près toute leur barbe ; ce n'est pas à vrai dire la barbe du vieux grognard, mais ils ne dégèrent en rien de leurs aïeux. (Indépendant.)

Un assassin de dix-huit ans. — La cour d'assises d'Indre-et-Loire vient de juger un jeune vagabond de dix-huit ans, Adolphe Bourgoin, ouvrier charbon, qui comparait devant le jury sous l'accusation d'assassinat.

Bourgoin se trouvait à Luyne le 30 novembre dernier. Il pénétra dans une maison en l'absence du propriétaire, après avoir fracturé la porte, et fouilla les meubles. Il allait se retirer, lorsqu'un voisin, le sieur Hué, vieillard de soixante-quinze ans, se présenta sur le seuil de la porte, et, en l'apercevant, se mit à crier au voleur. Bourgoin immédiatement assujettit dans son mouchoir une pierre qu'il avait ramassée sur la route dans le but de s'en servir en cas de surprise, et en frappa violemment Hué à la tête.

Au deuxième coup, le malheureux vieillard tomba raide mort.

Bourgoin fut arrêté le soir même et fit des aveux complets.

Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Poitiers.

A l'occasion de la Sainte-Barbe, les sapeurs-pompiers de Poitiers ont été passés dimanche en revue, sur la place d'Armes, par M. Bolley et Augé, adjoints au maire.

Avant le défilé, M. Moreau, commandant des sapeurs-pompiers, a fait former le cercle à sa compagnie et M. Bolley a prononcé un discours.

Un grand banquet a réuni le soir tous les hommes de la compagnie.

LA CIGOGNE, LE MOINEAU ET LE LIMAÇON.

Fable alsacienne.

Passant au-dessus d'une église, Une cigogne fut surprise De voir qu'un limaçon s'était allé percher Tout en haut du clocher. Je voudrais bien savoir, dit notre aventurière, Comment a fait cet escargot Pour atteindre un poste si haut. Un moineau l'entendit et lui dit : Ma commère, On voit bien à votre discours Qu'ici vous êtes étrangère. Cet insecte a rampé : voilà tout le mystère. On peut ailleurs aussi voir cela tous les jours.

(Union de l'Ouest.) J. L.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 décembre.

La Bourse d'aujourd'hui est faible. Acheteurs et vendeurs paraissent aussi peu disposés les uns que les autres à donner une impulsion quelconque au marché.

La liquidation de quinzaine qui aura lieu dans quelques jours se trouve pour ainsi dire effectuée d'avance. Les engagements sont des plus restreints et les ressources assez abondantes.

Le 3 0/0 cote 80.30 et 80.10 ; l'amortissable oscille de 81.10 à 80.80 ; sur le 5 0/0, on perd le cours de 115 à 114.96 et 114.80.

Les valeurs se ressentent de la pauvreté des transactions à de rares exceptions près, elles sont lourdes.

On tient à 5,450 la Banque de France. Le Crédit Foncier est ferme aux cours de 1,345. Les placements en obligations foncières 4 0/0 ont pris une importance considérable. L'épargne se porte spécialement sur ces titres à cause de la sécurité absolue qu'ils présentent et de la prospérité toujours croissante de la société.

La Compagnie Foncière de France est une excellente valeur bonne à acheter aux cours actuels de 485.

Les Magasins Généraux de France se traitent à 510 ; après la fusion projetée, ces cours seront de beaucoup dépassés.

Le Mobilier Français reste faible à 380, et la Générale perd 5 fr. à 600.

Sur le Lyonnais, légère réaction sans importance à 555.

On offre le Crédit Général Français à 380.

Quelques demandes à 1,580 et 1,575 sur le Gaz.

Les actions du Suez sont en réaction sérieuse à 2,365 et 2,350 ; les Délégations oscillent aux environs de 1,280.

Les chemins sont très-délaissés : Lyon, 1,565 ; Orléans, 1,250.

Marché de Saumur du 9 Novembre

Blé nouveau (l'h.)	18 75	Huile de noix	50 150	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18 75	Graine trèfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin	70	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70
Orge	65	Luzerne	780	70
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35
Fèves	75	Amendes	50	—
Pois blancs	80	Cherjanne	50	180
— rouges	80	Chanvres	1	—
Colza	65	— qualité (sak. 500)	41	—
Chenevis	50	—	36	—
Farine, culas	457	—	32	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	» à »	» à »	» à »
Id. 1881, 2 ^e	120 à »	» à »	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er}	110 à »	» à »	» à »
Id. 1881, 2 ^e	» à »	» à »	» à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er}	105 à »	» à »	» à »
Id. 1881, 2 ^e	» à »	» à »	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er}	105 à »	» à »	» à »
Id. 1881, 2 ^e	100 à »	» à »	» à »
La Vienne, 1881	80 à 85	» à »	» à »
ROUGES (2 hect. 30).			
Souray et environs, 1881	160 à 170	» à »	» à »
Id. 1881	» à »	» à »	» à »
Champigny, 1881	1 ^{er} qualité 170 à 200	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Varrains, 1881	1 ^{er} id. 150 à 165	» à »	» à »
Varrains, 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Bourguell, 1881	1 ^{er} qualité 165 à 170	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Restigné, 1881	1 ^{er} id. 160 à 165	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Chinon, 1881	1 ^{er} id. 160 à 165	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	1 ^{er} id. » à »	» à »	» à »
Id. 1881	2 ^e id. » à »	» à »	» à »

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERDA-GÉOFRY.

Éditeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

L'Anémie et son traitement. — Parmi les nombreuses lettres qui ont été adressées à M. Bravais, il en est beaucoup dans lesquelles des personnes ayant pris seulement un flacon de FER BRAVAIS, s'inquiètent de savoir combien de temps elles en doivent continuer l'emploi.

Comme tous les toniques et les reconstituants dont il est le plus énergique, le FER BRAVAIS peut être employé indéfiniment, mais pour les personnes anémiques, très-faibles ou très-épuisées, la moyenne de toutes les guérisons obtenues a permis d'établir que 6 flacons étaient nécessaires pour obtenir un résultat absolument concluant.

Chacun des flacons est muni du compte-gouttes, pour lequel M. Bravais est breveté, et du prospectus indiquant le mode d'emploi du FER BRAVAIS.

ALIMENT DES ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeunier est le RACAHOUT des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) *Etudes historiques sur l'Hôtel-Dieu*, pages 44 et suivantes, imp. P. Godet, 1869.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3/4 %	80 47	80 50	Est	720	725	Obligations		
4 % amortissable	81 10	81 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1577 50	1580	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	505
4 1/2 %	108 60	109 30	Midi	1185	1185	1865, 4 1/2 %	520	520
5 %	114 90	114 80	Nord	1890	1895	1860, 3 1/2 %	485	484 75
Obligations du Trésor	807	500	Orléans	1250	1257 50	1871, 3 1/2 %	398	397 50
Obligations du Trésor nouvelles	514	514	Ouest	775	775	1875, 4 1/2 %	509 50	511
Bons de liq. départementaux	528	529	Compagnie parisienne du Gaz	1575	1575	1876, 4 1/2 %	516	509
Banque de France	5450	5460	Canal de Suez	2375	2390	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	242 50
Comptoir d'escompte	1002 50	1002 50	C. gén. Transatlantique	420 50	425	Bons de liq. Ville de Paris	619	518
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1350				Obligations communales 1879	432 50	431 50
Crédit de France	105	112 50						
Crédit mobilier	380	400						

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLY						MONTREUIL-BELLY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Type	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	8 35	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	9 30	9 50	12 22	1 2	3 15	5 5	7 45
6	48	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 57	8 34	10 44	1 12	3 24	5 14	7 54	9 36	10 5	12 38	1 16	3 26	5 16	7 56
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 18	8 52	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	10 13	10 13	12 46	1 34	3 39	5 30	8 10
1	25	soir, —														
8	32	express.														
7	15	omnibus.														
10	36	(s'arrête à Angers).														

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange,

Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA MÉTAIRIE

DE LA

BROSSE-D'ENFER

Située commune de Saint-Pierre-à-Champs et Passavant,

Contenant 41 hectares.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

L'HYGIENE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Rossiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgène

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgène, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

Se vend dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie du Monde.
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER

ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS

Très-important,

A SAUMUR.

S'adresser au notaire. (630)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Alsace, en face le collège Saint-Louis,

Avec Jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. BRECHET. (685)

CHEMISERIE SPÉCIALE

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

Nota. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec gairlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage.

Actuellement occupée par M^{me} Durville, marchande de fleurs, et M^{me} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE

D'OCCASION

Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)



A VENDRE

UN EXCELLENT

CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.

S'adresser à M. BACOR, rue d'Alsace. (665)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,

BELLE MAISON

A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE

D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.

Gros et détail.

Mesures à joindre à toute commande :

1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.

2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).

3^e — 3 à 3, largeur du poignet.

4^e — 1 à 4, longueur du plastron.

5^e — 5 à 5, le tour sous les bras.

6^e — 6 à 6, le tour de la taille.

7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ

Mesures : 1^{re} 38. 2^e 14.78. 3^e 27. 4^e 43. 5^e 92. 6^e 80. 7^e 103.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarrotières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais